

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le TREIZE DECEMBRE**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-sept heures et quarante-deux minutes  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 08 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

**Nombre de conseillers municipaux présents : 17**

Quorum : 11

**Nombre de pouvoir : 01**

**Nombre de votants : 18**

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 17**

Mmes, MM. Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier

**Absents et excusés : 03**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Baud Pachon Valérie, Pillot Serge

**Pouvoir : 01**

Monsieur Pillot Serge à Madame Tournier Michelle

**- Monsieur Quentin Muffat a été désigné secrétaire -**

### **D\_2023\_12\_12**

#### **Foyer « Le Savoie » : demandes de subventions**

M. le maire rappelle la notification du marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint M'ARCHITECTE (mandataire solidaire), MAPELLI ORLANDO (co-traitant), B.E. FOURNIER-MOUTHON (co-traitant), ESBA (co-traitant) et Agence REZ'ON (co-traitant) pour « la restructuration du Foyer Le Savoie et la transformation des logements à Morzine », intervenue le 2 novembre 2022.

Il indique que l'Avant-Projet Sommaire de cette mission a été réceptionné le 03 octobre 2023 puis l'Avant-Projet Définitif le 09 novembre 2023.

Ces phases d'études ont permis de préciser l'opération sans en modifier les caractéristiques déterminées au stade du programme ; il s'agit donc toujours de créer des logements à destination des travailleurs saisonniers dans l'enveloppe du bâtiment existant. Toutefois, ces études ont permis d'actualiser (+ 11,15 %) et de corriger l'estimation de ce programme établie précédemment par le groupement ATELIER DU GALETAZ architecte du patrimoine, L'ATELIER DES CAIRNS paysagiste concepteur et SIRADEX BET multidisciplinaire.

L'Avant-Projet a donc permis d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à 3.818.500 € HT (valeur novembre 2023), ce qui porte le montant prévisionnel de l'opération à 4.305.110 € HT (valeur novembre 2023) selon le détail ci-après :

Coût opération Le Savoie		
Travaux	Coût travaux (APD)	3 818 500,00 €
	Valeur Novembre 2023	
Maîtrise d'œuvre	Coût Moe (suite avenant N°1)	367 200,00 €
	Valeur Novembre 2023	
Etudes annexes		
	CT (SOCOTEC)	9 800,00 €
	SPS (SOCOTEC)	7 210,00 €
	Géotechnique (YPV)	1 400,00 €
	Annonces	1 000,00 €
	Mobilier	100 000,00 €
Coût prévisionnel total Travaux + Moe + Etudes (HT)		4 305 110,00 €

M. le maire rappelle qu'en application de la délibération du 1<sup>er</sup> Octobre 2020, cette opération a d'ores et déjà fait l'objet d'une demande de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du « Plan Régional Montagne » (subvention de 400.000 € notifiée à la commune de Morzine le 26 janvier 2021).

Il précise toutefois que d'autres subventions peuvent être sollicitées pour cette opération, notamment :

- auprès de l'Europe (programme Leader 2023-2027) pour le futur mobilier des logements exclusivement,
- auprès de l'Etat au titre du fonds vert (rénovation énergétique des bâtiments),
- auprès du département au titre de l'aide aux projets des logements innovants.

Aussi, compte tenu de ces subventions acquises ou envisagées et des évolutions du programme de l'opération, le plan de financement prévisionnel des 4.305.110 € HT correspondants est dorénavant le suivant :

Plan de financement Le Savoie		
Organisme	Dénomination	Montant attendu
Europe	FEDER : Non éligible	0 €
	Leader 2023-2027 sur mobilier	20 000 €
Etat	Fonds vert	400 000 €
Région	Plan régional montagne (40 % des dépenses plafonnées à 400 K€ de subventions)	400 000 €
Département	Aide aux projets les logements innovants (2.500 à 7.000 par logements)	217 000 €
Commune de Morzine	Auto financement + prêt	3 268 110 €
	TVA (partiellement recouvrée via FCTVA)	861 022 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la présentation du projet,

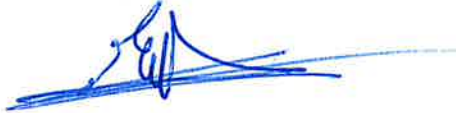
VALIDE l'avant-projet établi par le groupement de maîtrise M'ARCHITECTE SAS, MAPELLI ORLANDO SARL, B.E. FOURNIER-MOUTHON SARL, ESBA et Agence REZ'ON et le budget prévisionnel actualisé présenté ci-dessus,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès des différents partenaires susceptibles de l'apporter, notamment l'Europe, l'Etat français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie,

CHARGE M. le maire de mettre en application cette décision, étant précisé que les crédits en dépenses et en recettes, liés à cette opération, seront inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 13 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,  
**Muffat Quentin.**



Le maire de Morzine,  
**Fabien Trombert.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---